

 <p>CHU ANGERS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE</p>	SAMU 49 - Centre 15	XXXX-PR-DEC-XX
	Procédure de Régulation	V1 21/09/2025
	Régulation déportée de la filière Gynéco-Obstétrique en Mayenne	Version initiale 2025

Rédacteurs principaux	Validation
K. HAMELIN - Doct Junior - SAMU 49	D. SAVARY PU - PH Chef de Service - SAMU 49 J. VERCHERE PH - SAMU 49

OBJECTIFS

- Rappeler l'offre de soin en gynéco-obstétrique en Mayenne
- Proposer une procédure d'admission

1) Offre de soin en gynéco-obstétrique

- CH Mayenne : Maternité de Niveau 1
- CH de Laval : Maternité de Niveau 2b : *Accueil en service de néonatalogie ou de soins intensifs des nouveau-nés présentant des pathologies plus lourdes, des prématurés nés entre 32 et 36 semaines d'aménorrhées ainsi que des nouveau-nés dont le poids est supérieur à 1 000 g*
- CH Château-Gontier : Maternité de Niveau 1

2) Procédure d'orientation des femmes

Secteur Mayenne : Maternité Mayenne 02 43 08 73 00

Secteur Laval :

- Directement vers les urgences Gynéco-obstétrique si purement gynéco-obstétrique
- Si besoin du gynécologue de garde Standard 02 43 66 50 00 => Poste : 33767

Secteur Château-Gontier :

- Pas de passage en règle générale par le SAU, accueil administrative de nuit par l'entrée des urgences adulte.
- Sage-Femme bloc accouchement : 02 43 09 33 92 SF suite couche : 02 43 09 33 91